

AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

Enjeu : Réduire le phénomène de non-recours par un accompagnement social ciblé des personnes sans domicile fixe et notamment des femmes.

Descriptif de l'action : L'ensemble des indicateurs témoignent d'une accentuation sensible du phénomène de non-recours et d'une difficulté accrue d'accès à un accompagnement social pour les publics les plus fragiles. Près de 10 000 personnes sont concernées à Marseille par le dispositif d'élections de domicile, cette domiciliation se limite trop souvent à une relation strictement administrative qui ne permet pas de mettre en œuvre les démarches nécessaires à un parcours d'insertion sociale durable ni même à orienter les personnes concernées vers des structures adaptées à leurs besoins. A Marseille, cette problématique est particulièrement prégnante pour les personnes sans domicile fixe, notamment pour les femmes qui représentent une part importante de la population sans-abri (20% ont été rencontrées lors de la nuit de la Solidarité). Cette action vise à renforcer les moyens dédiés par les structures proposant une élection de domicile en engageant de véritables suivis et accompagnements pendant toute la période de domiciliation, notamment au bénéfice des femmes en situation de grande précarité ou à la rue, souvent invisibilisées. Des partenariats opérationnels vers les services de droit commun devront faciliter l'orientation sociale des personnes accompagnées.

Une attention particulière sera consacrée, aux projets ciblés sur les femmes en situation de grande précarité. Les projets associatifs devront intégrer les objectifs d'amélioration de la prise en charge des femmes à la rue et de fluidification des parcours depuis le repérage jusqu'à l'accès à l'accompagnement.

Sont donc concernés les établissements publics, les accueils de jour, les associations agréées au titre de la domiciliation.

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement :

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Prendre appui sur les dispositifs et instances de coordination existantes.
- Faire apparaître nécessairement un aspect non couvert.
- Les projets retenus devront débuter en 2023.
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants.
- Prendre en compte les objectifs communs (500 personnes dont 150 femmes).
- Cibler prioritairement le public en grande précarité sans suivi social.

Service en charge du traitement des dossiers de candidature :

Direction de l'action sociale et solidarités

Contact : Juliette Ramstein, chargée de mission à la Ville de Marseille qramstein@marseille.fr

Période de candidature : du 1^{er} mars au 14 avril 2023 (fermeture de la plateforme 22h00).

Libellé plateforme : « plan pauvreté accompagnement sans-domicile fixe »

Durée : 1 an